Envoyé en préfecture le 18/06/2024
Reçu en préfecture le 18/06/2024
Publié le
ID : 092-219200466-20240617-DEL2024_75-DE

République Française

Département des Hauts de Seine

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MONTROUGE

Extrait du Registre des délibérations
Du

CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 5 AVRIL 2024

Nombre de Membres :

- composant le Conseil 17
- en exercice 17
- présents 15
- représentés 2
- excusés -
- absents -

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LES RESTAURANTS DU CŒUR DES HAUTS-DE-SEINE ET LA COMMUNE DE MALAKOFF

Sur convocation adressée le 22 mars 2024, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, le 5 avril 2024, sous la présidence de Monsieur Etienne LENGEREAU, Président.

Présents	Mesdames BAELDE, COLAVITA, DESJARDIN, GRAINE, RAMBEAU, SEJOURNE. Messieurs LENGEREAU, BOUCHEZ, DESPLECHIN, FLAMME, LIOTARD, MELEDJE, MILLOTTE, ONDOUA, VERZEELE.
Représentés	Madame FAVRA, représentée par Monsieur ONDOUA. Madame HUET, représentée par Madame DESJARDIN.

Les membres présents, formant la majorité des Administrateurs en exercice, peuvent valablement délibérer en exécution de l'article R 123-17 du Code de l'Action Sociale et des familles.

Envoyé en préfecture le 18/06/2024
Reçu en préfecture le 18/06/2024
Publié le
ID : 092-219200466-20240617-DEL2024_75-DE

CCAS/SC/FE/AV

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LES RESTAURANTS DU CŒUR DES HAUTS-DE-SEINE ET LA COMMUNE DE MALAKOFF

Monsieur Le Vice-Président expose l'affaire ainsi :

La convention partenariale signée en 2019 entre le CCAS de Montrouge, la Ville de Malakoff et l'association « Les restaurants du cœur », est arrivée à échéance fin février 2024.

L'Association « Les Restaurants Du Coeur » des Hauts-de-Seine soutient depuis de nombreuses années les familles Montrougiennes et Malakoffiotes.

La commune de Malakoff, propriétaire d'un bien situé 28 avenue du Maréchal Leclerc, a décidé, dès 2019, de le mettre à disposition de l'Association.

Pour permettre à l'association de poursuivre son action de soutien des familles en difficultés, le CCAS de Montrouge et la commune de Malakoff s'associent pour soutenir l'Association afin que celle-ci puisse poursuivre ses interventions auprès de nos administrés.

Il vous est ainsi proposé de renouveler la convention tripartite entre le CCAS de Montrouge, la Ville de Malakoff et l'Association les restaurants du cœur, aux conditions similaires à la précédente :

« Le CCAS de Montrouge remboursera les frais d'utilisation des locaux à la Commune de Malakoff au prorata du nombre de repas servis par l'Association aux familles montrougiennes.
La formule de remboursement s'établit de la façon suivante :
[Montant des charges de fonctionnement X Nombre de repas pour Montrouge] / Nombre de repas annuels distribués.

La Commune de Malakoff s'engage à transmettre un état des frais engagés avant le 30 juin de l'année N+1 au CCAS de Montrouge.

Les dépenses annuelles de fonctionnement des lieux mis à disposition de l'Association sont évaluées à environ 17.000 € »

Il convient d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention correspondante, sans qu'il soit besoin d'en délibérer à nouveau.

Envoyé en préfecture le 18/06/2024
Reçu en préfecture le 18/06/2024
Publié le
ID : 092-219200466-20240617-DEL2024_75-DE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la mission de soutien du Centre Communal d'Action Sociale envers les associations œuvrant pour l'insertion sociale auprès des Montrougiens,

Vu le projet de convention tripartite avec l'association les Restaurants du Cœur et la commune de Malakoff,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- **APPROUVE** la proposition présentée par Monsieur le Président.

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, d'une façon générale, à prendre toutes les dispositions utiles pour l'application des présentes sans qu'il soit besoin d'en délibérer à nouveau et l'autorise à signer la convention.

Fait en séance du 5 avril 2024

Ont signé les membres présents

La Vice-Présidente,

Charlotte BAELDE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en préfecture le 11 AVR. 2024

Et de la publication le 11 AVR. 2024